

Dans la déclaration politique commune canado-soviétique signée à Moscou, les deux pays préconisaient l'aboutissement, dans les meilleurs délais, des négociations visant à réduire de 50 p. 100 les armes offensives stratégiques des États-Unis et de l'URSS.<sup>15</sup>

Cependant, certains aspects de l'éventuel accord START inquiétaient les représentants canadiens. En novembre 1989, l'ambassadrice au désarmement, M<sup>me</sup> Margaret Mason, a déclaré devant un comité parlementaire que le Canada avait «exprimé ses préoccupations au sujet du report de la question des missiles de croisière mer-sol [dans START] et nous espérons que cette question ne sera pas abandonnée».<sup>16</sup>

### DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le 27 novembre 1989, M. Bill Blaikie (NPD) a reproché au premier ministre de ne pas avoir abordé la question des SLMC dans sa déclaration concernant sa visite officielle à Moscou :

Il y a toute la question du contrôle des armements navals et de la prolifération des missiles de croisière lancés par sous-marin : le premier ministre n'en a pas soufflé mot dans sa déclaration. La prolifération des armes nucléaires est une question qui nous préoccupe de plus en plus.<sup>17</sup>

Le 19 décembre 1989, M. Blaikie a soulevé la question du programme des missiles sur rail MX Garrison. Il a demandé que le gouvernement canadien proteste contre le stationnement de wagons équipés de MX à Grand Forks (Dakota du Nord), tout près de la frontière canadienne. En outre, il a exhorté le gouvernement à désapprouver clairement cette «escalade incongrue de la course aux armements» et, à défaut de l'enlèvement des wagons MX, d'obtenir la garantie que ces trains «ne se déplaceront jamais en direction du Canada».<sup>18</sup>

<sup>15</sup> Cabinet du premier ministre, *Communiqué*, 22 novembre 1989.

<sup>16</sup> *Procès verbal des délibérations et des données du Comité permanent des Affaires extérieures et du Commerce international*, n° 24, 7 novembre 1989, p. 23.

<sup>17</sup> *Débats de la Chambre des communes*, 27 novembre 1989, p. 6243.

<sup>18</sup> *Débats de la Chambre des communes*, 19 décembre 1989, p. 7192.